



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20231117-2023_107B-DE
Reçu le 21/11/2023

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2023

Le vendredi 17 novembre 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 10 novembre 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : : Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN – Sébastien VASSALLO - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA – Marilène DALMASSO - Florent REYNAUD - Caroline FRANCA – Françoise VADA – Cyril LEJA– Laetitia DUCHET

Pouvoirs : - Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA - Maryse CASTELLANI à Cyril LEJA - Marguerite CARBONI à Morgan MILANO - Myriam PASTORELLI à Lucie MOULIN

Absents excusés : Cédric BERGALLO – Elise FERRARI - Patricia ALUNNO – Jean-Pierre VASSALLO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	11	4	4

Mme Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_107

**Objet : 03- 5.7.5 –APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVOM
DE LA ROYA**

Monsieur le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 5 octobre 2023 le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Roya a approuvé de nouveaux statuts. Cette modification a pour objet de transformer le SIVOM de la Roya en SIVOM à la carte et de proposer aux communes adhérentes qui le souhaitent de nouvelles compétences.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les modifications statutaires.

Les nouveaux statuts, joints en annexe de la présente délibération, ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance. Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- Approuve les nouveaux statuts du SIVOM de la Roya tels que joints en annexe
- Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :